



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022 MOLINES EN QUEYRAS

**Présents : ALLAIX Romain, CHALLOT Serge, GARCIN Valérie, CLEMENCEAU Philippe, BONNIN Gilbert, ARMANET Carole, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine**

**Absent : HOUSSET Raphael**

**Secrétaire de séance : ROUX Delphine**

En préambule de la séance, Madame le Maire résume aux membres du conseil la dernière réunion d'adjoints avec les différents points évoqués.

Madame le Maire propose de reporter les délibérations suivantes : approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021, reste à réaliser pour les budgets commune-eau et luge.

**Pour à l'unanimité**

### **1/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable de la commune de Molines en Queyras.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **2/ Délibération validant l'acquisition des parcelles J 477 et 478 du Pont des Marrous**

Madame le Maire rappelle que des négociations ont été menées avec Mme BRUNET Odile, représentante de l'Indivision Alberge, pour ce qui concerne l'acquisition des parcelles J 477 et J 478 dans le cadre de l'opération de la liaison douce.

Après échange, Madame le Maire propose de faire l'acquisition des parcelles J 477 (surface de 524 m<sup>2</sup>) et J 478 (surface de 678 m<sup>2</sup>) au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **3/ Délibération validant la convention d'exploitation de la luge 4 saisons avec la régie syndicale pour l'année 2021/2022**

Madame le Maire propose de la renouveler la convention relative à l'exploitation de la luge 4 saisons pour la saison hiver 2021/2022.

La commune ne disposant pas totalement des compétences et des moyens techniques et humains nécessaires, peut solliciter la régie Syndicale pour obtenir, dans le cadre de prestations de service, une assistance ponctuelle quant à l'exploitation de la luge « Molines sensations » dans le but de répondre à des besoins spécifiques et ponctuels.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **4/ Délibération validant la convention pour la perception de la recette de la luge 4 saisons**

Madame le Maire propose de renouveler le partenariat avec la régie des remontées mécaniques concernant la vente de tickets luges pour la saison 2021-2022, à savoir :

2 passages luges à 9€ TTC pour un forfait 6 à 9 jours acheté et pour un forfait 2 jours week-end, valables pour les enfants, adultes et seniors.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **5 /Délibération validant l'intention de faire l'acquisition d'un local commercial dans le bâtiment de Clot la Chalp**

Madame le Maire expose aux membres du conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du front de neige, la commune souhaiterait faire l'acquisition d'un local commercial situé sur la parcelle cadastrée J n° 1187 d'une surface de 105.86 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI Primalis.

Ce local commercial pourrait accueillir la billetterie pour la vente des forfaits. Madame le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette acquisition.

**Vote : 9 POUR 1 ABSTENTION**

## 6/ Délibération concernant le retour dans les biens communaux du cabinet médical

Madame le Maire expose que par procès-verbal établi le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la commune de Molines en Queyras a consenti au profit de la Communauté de communes une mise à disposition de divers locaux à usage médical et paramédical, cadastrés section J n° 217 lots 17-18-19-20 et 22, désignés sous le nom « cabinet médical de Molines en Queyras ».

Or depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018 le cabinet médical est vide de tout professionnel de santé et sans aucune perspective d'installation d'un professionnel. Par délibération en date du 21 octobre 2021, la Communauté de communes du Guillestrois Queyras a validé qu'il n'était plus nécessaire à l'exercice de la compétence « Maison de santé pluridisciplinaire ». Mme le Maire rappelle donc que conformément aux dispositions des articles L 1321-1, L1321-2 et L1321-3 du CGCT, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la commune doit recouvrer l'ensemble des droits et obligations sur les biens désaffectés.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## Madame le Maire expose au conseil municipal le Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

### PRIORITE 1 Finir les projets en cours pour recouvrer les subventions

Garage communal			400 000€
	Subvention à venir	FRAT 240 000€ + CG 44 280€ + DETR 110 000€	394 280€
Liaison douce Zeme Partie			60 000€
	Subvention à venir	FRAT 77 900€ + CG 52 000€ + DETR 90 210€	220 110€
Cabane Sommet Bucher			20 000€
	Subvention à venir	CG 8419€ + FEDER 38 298€	46 717 €
Cuisine Les Gentianes (logements communaux)			50 000€
	Subvention à venir	CG 13 250€ + DSIL 13 250€	26 500€
Autres subventions à venir	Les amoureux	FRAT/CG/DETR	62 000€
	Route forestière	CR/FEDER	137 274 €

Ce qui entraîne  
Montant des dépenses = 530 000€  
Montant des subventions = 886 881 €  
  
Ce qui entraîne un excédent de 356 881 €

### PRIORITE 2 : Projets en lien avec les projets en cours

Aménagement garage communal / Dossier cm 13/12 FRAT 1250 30%/CG 20%/DETR 30%	Subventionnable	50 000€
Travaux logement communaux	Subventionnable	20 000€
Sentiers 1ere phase	Subvention OK	4000€

Total de dépenses = 74 000€

### PRIORITE 3 : projets avancés pour 2022

Rénovations passerelles/ CR Patrimoine 30%/CG 20%/DETR 30%	Subventionnable	100 000€
Traversée de Pierre Grosse	Autofinancement	100 000€
Billetterie : acquisition / emprunt aménagement de la billetterie (MO)	Autofinancement	130 000€
Projet aménagement Front de Neige (MO)	Subventionnable travaux	10 000 €*
Projet aménagement Front de Neige (MO)	Autofinancement	10 000€
Projet Pont de l'Ariane (MO)	Autofinancement	10 000€

### Objectif 2022

Finir les opérations lancées et les tranches entamées (ce qui représentent 60% du budget investissement) afin de recouvrer les subventions et remettre une situation budgétaire positive  
Lancer des MO prioritaires pour assurer des retours sur investissement et couvrir au plus tôt les charges  
Lancer des projets dits sécuritaires de voiries  
17 opérations proposées dont 5 MO = 1 million  
Mener des opérations mais dans une démarche de finir avant de commencer une autre et de « raisonabilité » financière

Pour une meilleure lecture et compréhension du document, il est proposé de rajouter les subventions potentielles aux projets.

Delphine ROUX quitte la séance à 10h05

### Questions diverses :

**Presbytère de Molines** : Dans la perspective de régulariser les enjeux règlementaires, il est décidé d'établir un état des lieux afin de constater l'état du logement en termes de normes thermiques, sanitaires et électriques. A partir de ces éléments, un choix sera fait sur le conventionnement du logement.

**Offres d'emplois** à pouvoir à la luge et également à la régie des remontées mécaniques

**Début du recensement le 20 janvier 2020**, rappel des enjeux et de l'importance de cette opération

**Exposition de la bibliothèque** prolongée jusqu'à la fin des vacances d'hiver

**Réunion** prévue prochainement avec les différents interlocuteurs sur les enjeux de la ressource en eau entre Molines et Saint Vérant

Avancement de la restructuration et de la modernisation du **site internet**

**Prochain conseil municipal le lundi 31 janvier à 8h30**

**Fin de la séance à 11h00**

Le Maire

GARCIN Valérie